



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES POUR ERADIQUER LE TERRORISME DANS L'ESPACE CEDEAO

2020 - 2024



**ARRETONS LA
TERREUR**

©Imprimé: Juin 2020

Par:
Commission de la CEDEAO
101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro, Abuja,
Nigeria.

www.ecowas.int



***PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2020 – 2024
POUR ERADIQUER LE TERRORISME DANS L'ESPACE
CEDEAO***

Commission de la CEDEAO, 21 décembre 2019

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1: NOTE DE PRESENTATION

I – INTRODUCTION.....	1-2
II – STRATEGIE DU PLAN D’ACTIONS.....	2
III – AXES ET ACTIONS PRIORITAIRES	3-9
IV – RESPONSABILITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS	9
V – PARTENARIATS.....	9-10
VI – CALENDRIER D’EXECUTION	10-11
VII – BUDGET.....	11
VIII– GOUVERNANCE DU PLAN D’ACTIONS.....	12

PARTIE 2: PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES DÉTAILLÉ

COUT ESTIMATIF DU PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES 2020 -2024 POUR ERADIQUER LE TERRORISME DANS L’ESPACE CEDEAO	13
COUT DU PLAN D’ACTIONS PAR RUBRIQUE & EN POURCENTAGE	14
COUT DU PLAN D’ACTIONS PAR ANNEE	15
PLAN D’ACTIONS PAR COMPOSANTE	26-39
• COMPOSANTE 1: LA MUTUALISATION DES EFFORTS ET LA COORDINATION DES INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME.....	26
• COMPOSANTE 2: LE PARTAGE EFFECTIF ET DIRECT DES INFORMATIONS ET DES RENSEIGNEMENTS ENTRE LES SERVICES DE SECURITE DES ETATS MEMBRES	27
• COMPOSANTE 3: LA FORMATION ET L’EQUIPEMENT DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE A LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	28

- COMPOSANTE 4: LE RENFORCEMENT DE LA GESTION ET DU CONTROLE SECURITAIRE AUX FRONTIERES TERRESTRES, AERIENNES, MARITIMES ET FLUVIALES..... 29-30

- COMPOSANTE 5: LE RENFORCEMENT DU CONTROLE DES ARMES ET DES PRODUITS SENSIBLES A USAGE MULTIPLE..... 31

- COMPOSANTE 6: LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME ... 32-35

- COMPOSANTE 7: LA PROMOTION DE LA COMMUNICATION, DU DIALOGUE INTERCOMMUNAUTAIRE ET LA PREVENTION DE L'EXTREMISME VIOLENT (MULTI SECTORIEL)..... 36-38

- COMPOSANTE 8: LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR FINANCER LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS L'ESPACE CEDEAO..... 39

INTRODUCTION

1. La situation sécuritaire dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est caractérisée principalement par la multiplication des attaques terroristes et leur expansion à des territoires jusque-là épargnés. De nombreux groupes terroristes ont trouvé refuge dans de vastes territoires dans la zone sahélienne à partir desquels ils opèrent causant des milliers de morts, des centaines de milliers de déplacés et de réfugiés, la fermeture de centaines d'écoles et annihilant les efforts de développement des Etats aux économies déjà fragiles.
2. Afin de lutter contre le terrorisme, les Etats membres ont adopté de multiples stratégies aux plans national et régional, dont l'efficacité est limitée par la complexité du phénomène et les importants défis. Au nombre de ces défis figurent notamment le caractère asymétrique de la menace terroriste, sa nature transfrontalière, la faiblesse en formation et en équipement des forces de défense et de sécurité, l'insuffisance de stratégies du renseignement multiétatique la difficulté de mobiliser des ressources financières pour soutenir les initiatives envisagées ou adoptées. En outre, il a été reconnu l'importance d'intensifier les programmes de développement socioéconomique local et de renforcer le dialogue intercommunautaire afin de lutter efficacement contre le terrorisme.
3. C'est dans ce contexte que la 55^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 29 juin 2019 à Abuja, a décidé d'organiser à Ouagadougou, au Burkina Faso, un Sommet Extraordinaire sur la lutte contre le terrorisme afin d'examiner les différentes initiatives prises à ce jour et de redéfinir les domaines d'intervention prioritaires pour endiguer la menace terroriste dans la région.
4. Dans le cadre de la préparation de ce sommet extraordinaire, se sont tenues à Niamey, en République du Niger, une réunion des acteurs civils les 26 et 27 août 2019 et une réunion des Chefs d'Etat-major, des Chefs des services de sécurité et des Chefs des services de renseignements des Etats membres de la CEDEAO les 28 et 29 Août 2019. Les conclusions des réunions de ces réunions ont été examinées par la session extraordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité tenue le 12 septembre 2019 à Ouagadougou, Burkina Faso.

5. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est réunie en session extraordinaire sur le terrorisme le 14 septembre 2019 à Ouagadougou, Burkina Faso. Au terme de cette session, la Conférence a décidé d'adopter un Plan d'actions prioritaires 2020 – 2024 articulé autour de huit (8) axes et a instruit le Président de la Commission de finaliser ledit Plan d'actions, son budget et son calendrier d'exécution. La 56^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 21 décembre 2019, à Abuja, République Fédérale du Nigéria a adopté le Plan d'actions Prioritaires 2020 – 2024 pour éradiquer le terrorisme dans l'espace CEDEAO.

6. Le présent Plan d'actions prioritaires est donc le fruit du processus ci-dessus décrit et des orientations données par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il s'articule autour de huit (8) axes conformément aux décisions de la Conférence, lesquels axes sont déclinés en actions et activités à exécuter sur la période 2020 - 2024, sous la responsabilité des Etats membres et de la Commission de la CEDEAO.

II – STRATEGIE DU PLAN D' ACTIONS

7. Le Plan d'actions prioritaires 2020 – 2024 prend en compte la nécessité de corriger les insuffisances relevées ci-dessus et propose une approche intégrée, globale et multidimensionnelle de la lutte contre le terrorisme. Il couvre tous les aspects sécuritaires et civils de cette lutte. Il est fondé sur une stratégie de mutualisation des efforts entre les pays membres, une plus grande synergie d'actions entre toutes les initiatives et une concertation accrue avec tous les partenaires engagés dans la lutte contre ce fléau. Enfin, il intègre la nécessité d'une implication de tous les pays membres de la CEDEAO dans cette lutte.

8. La formation, l'équipement des forces de défense et de sécurité et l'efficacité du partage du renseignement figurent au cœur de la Stratégie dans son volet sécuritaire. Les programmes de soutien au développement économique et social, le renforcement du dialogue intercommunautaire pour assurer une plus grande cohésion entre les populations ainsi que la lutte contre les trafics illicites et le financement du terrorisme sont également pris en compte.

III – AXES ET ACTIONS PRIORITAIRES

9. Si la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté les huit (8) axes autour desquels doivent être articulés le Plan d'actions, les actions et activités elles-mêmes ont été recommandées par les Chefs d'Etat-major, les Chefs des services de sécurité et de renseignements ainsi que les partenaires de la Société Civile lors de leurs réunions à Niamey et validées par le Conseil de Médiation et de Sécurité le 12 septembre 2019 à Ouagadougou.

Axe 1 : La mutualisation des efforts et la coordination des initiatives de lutte contre le terrorisme

10. L'émergence et l'expansion du terrorisme dans l'espace Sahélo-Saharien ont suscité des réponses au niveau national et au niveau régional à travers des regroupements de pays ou organisations multilatérales. Parmi les initiatives régionales figurent la Force multinationale mixte du Bassin du Lac Tchad, l'Initiative d'Accra et la Force conjointe du G5 Sahel auxquelles il faut ajouter la MINUSMA et la Force Barkhane. La multiplicité de ces initiatives pose la question de la coordination de ces dernières, ainsi que celle de la duplication des efforts.

11. Les interventions dans cet axe visent à mieux coordonner les efforts, au plan politique et diplomatique des différentes organisations concernées, notamment la CEDEAO, la CEEAC, le G5 Sahel, la Commission du Bassin du Lac Tchad et la Commission de l'UA. Il s'agira également de faciliter une meilleure coordination opérationnelle entre les différentes forces présentes sur le théâtre des opérations.

12. En cas de besoin et sur requête des pays membres, la Force en Attente de la CEDEAO pourrait également être mobilisée pour appuyer la lutte contre le terrorisme.

Axe 2 : Le partage effectif et direct des informations et des renseignements entre les services de sécurité des Etats membres

13. L'importance de la collecte et du partage effectif d'informations et des renseignements dans la prévention et la lutte contre le terrorisme est partagée par tous et affirmée avec force dans les stratégies nationales et régionales ainsi que dans la Stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO. La question principale doit dès lors être focalisée, dans le contexte sécuritaire régional actuel, sur l'effectivité et l'efficacité de la collecte d'informations et de renseignements et leur partage entre les

différents services de sécurité concernés tant au niveau national que régional.

14. Dans cette perspective, l'accent sera mis sur le réexamen des cadres juridiques et réglementaires existant afin qu'ils permettent plus facilement le partage de renseignements entre les Etats membres. En outre, des actions seront initiées pour faciliter, sur le plan technologique, la collecte, le traitement et le partage sécurisé des renseignements, tout en facilitant une coordination au niveau national des services compétents et des interactions régulières entre les services de sécurité et de renseignements des Etats membres.

Axe 3 : La formation et l'équipement des acteurs étatiques impliqués dans la lutte contre le terrorisme

15. L'inadéquation de la formation, des équipements et moyens logistiques des services nationaux impliqués dans la lutte contre le terrorisme a été souvent indiquée comme la raison de la faiblesse de celles-ci à faire face efficacement aux attaques terroristes.

16. Face à la nécessité de mieux préparer les institutions spécialisées ainsi que les forces de défense et de sécurité à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, des actions seront initiées dans le sens du renforcement des capacités des cadres étatiques engagés dans la lutte contre le terrorisme, de la fourniture d'équipements, de la formation et de l'entraînement des unités constituées adaptés à la spécificité de cette menace ainsi que la mutualisation des moyens de formation et d'entraînement

Axe 4 : Le renforcement de la gestion et du contrôle sécuritaire aux frontières terrestres, aériennes, maritimes et fluviales

17. La nature transfrontalière des menaces auxquelles la région fait face pose avec acuité les questions et préoccupations liées à l'efficacité de la gestion et du contrôle des frontières **terrestres, aériennes, maritimes et fluviales** dans l'espace CEDEAO. En effet, la région continue de faire face à de graves menaces sécuritaires telles que la criminalité transfrontalière organisée, le trafic de drogue, la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que le trafic humain. A celles-ci s'ajoute l'expansion des actes terroristes de l'espace sahélo-saharien vers les zones côtières notamment dans les zones frontalières non contrôlées. En outre, prenant en compte la politique d'intégration régionale de la CEDEAO qui vise la libre circulation

des personnes, des biens et des services, le droit de résidence et d'établissement, il importe d'avoir une approche holistique alliant la libre circulation des personnes et les impératifs de sécurité.

18. Dans cette perspective, les actions identifiées dans cet axe s'articuleront autour du renforcement des capacités des administrations nationales impliquées dans la gestion et le contrôle des frontières (police, gendarmerie, garde nationale, douanes, etc.), d'une plus grande sécurisation des frontières terrestres, maritimes et fluviales; de la promotion d'initiatives transfrontalières portées par les autorités locales et la société civile; ainsi que de la mise en œuvre effective de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO pour la circulation intra régionale.

Axe 5 : Le renforcement du contrôle des armes et des produits sensibles à usage multiple

19. L'insécurité dans l'espace CEDEAO est le fait de groupes criminels et terroristes capables de défier les services compétents des Etats et de s'opposer avec violence à la légitimité des Etats du fait de leur habileté à acquérir facilement des armes. Ces armes proviennent de flux importants résultant de la désintégration de la Libye en tant qu'Etat ; des pillages des stocks d'armes et de munitions des forces de Défense et de Sécurité à la suite des attaques et de la fabrication artisanale incontrôlée d'armes. Du fait de leurs caractéristiques, les armes légères et de petit calibre ainsi que les produits sensibles à usage multiple se révèlent être les armes de prédilection des groupes criminels et terroristes. En effet ces armes et produits sont facilement accessibles, peu couteuses et faciles à transporter et à dissimuler.

20. Sur la base de ce qui précède, prévenir le terrorisme et la violence intercommunautaire exige que l'on évite que les acteurs concernés aient accès aux armes par un certain nombre d'actions dont le renforcement de la gestion et de la sécurité des stocks d'armes et munitions , le contrôle de l'acquisition, du port et de l'utilisation des armes légères et de petit calibre et leurs munitions par les civils ainsi que le contrôle de la fabrication locale d'armes.

Axe 6 : La lutte contre le financement du terrorisme

21. Les groupes terroristes dans la région bénéficient d'un environnement favorable pour financer leurs activités en recourant notamment à l'extorsion de fonds, aux vols et pillages, aux enlèvements moyennant paiement de rançon, aux trafics illicites (drogues, trafic d'armes, contrebande de marchandises, trafic illicite de migrants, traite de personnes, fraude au nouveaux moyens de paiement et cybercriminalité). En vue de renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, il est impérieux de prévenir, détecter et réprimer le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

22. Dans le cadre de cet axe, un accent particulier sera mis sur le renforcement de la politique de lutte contre le financement du terrorisme, l'amélioration de la conformité technique et de l'efficacité des dispositifs nationaux de lutte contre le financement du terrorisme, le renforcement de la coordination nationale et la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme, la lutte contre le crime transnational, organisé dont le trafic de drogues, de tabac, de faux médicaments, etc.

Axe 7 : La promotion de la communication, du dialogue intercommunautaire et la prévention de l'extrémisme violent

23. Cet axe vise à prévenir le terrorisme par la résolution des différends intercommunautaires et en s'attaquant aux maux profonds desquels naissent la haine, la radicalisation et la violence. En effet, les actes terroristes sont généralement le fait d'individus au sein d'une communauté qui se sentent frustrés, rejetés ou marginalisés pour des raisons économiques, religieuses, culturelles, discriminatoires et qui finissent par recourir à la violence. En outre, l'analyse des actes terroristes commis dans la région montre l'existence d'un lien de plus en plus étroit entre le terrorisme, le crime organisé et les violences intercommunautaires.

24. Par la promotion et le renforcement du dialogue intercommunautaire, il s'agit d'engager de manière continue un certain nombre d'actions qui solidifient la cohésion sociale et favorisent le vivre ensemble de manière à prévenir les conflits entre les communautés ou les ethnies, et le cas échéant à trouver une solution pacifique aux différends afin d'éviter l'escalade de la violence. Les leaders traditionnels et religieux, les associations de femmes et de jeunes ont un rôle crucial à jouer sur ce point spécifique. Parmi les actions à engager figurent, entre autres, les rencontres régulières entre les communautés pour discuter des questions d'intérêt commun, les campagnes de sensibilisation pour la paix, les rencontres régulières entre,

les leaders religieux et le soutien aux communautés et individus victimes des actes terroristes.

25. La promotion et le renforcement du dialogue intercommunautaire implique la nécessité de résoudre durablement les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui sont la résultante d'une compétition croissante entre les éleveurs et les agricultures sur l'accès à l'eau et aux pâturages du fait des effets négatifs du changement climatique. Ces conflits sont alimentés par la disponibilité des armes dans la région, le banditisme rural et les vols de bétail. La recherche de solution doit impliquer les acteurs concernés, les leaders traditionnels et religieux, les collectivités locales et les Gouvernements. Cette recherche de solution doit prendre en compte la nature transfrontalière de la transhumance et respecter les impératifs de l'intégration régionale que sont la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens. Parmi les actions envisagées figurent le plaidoyer et la sensibilisation contre la stigmatisation de segments spécifiques de la population, la mise en œuvre des protocoles et des cadres réglementaires existants en matière de transhumance, le contrôle de l'acquisition, du port et de l'utilisation des armes légères et de petit calibre et le dialogue entre les communautés et le renforcement des mécanismes traditionnels de prévention des conflits.

26. La prévention contre l'extrémisme violent induit des efforts structurés pour lutter contre l'analphabétisme et promouvoir l'éducation à la paix. En effet, l'ignorance dans laquelle se trouvent certaines parties de la population les place dans une situation de fragilité et les rend plus sensibles à la propagande terroriste. Il convient d'agir sur ces facteurs pour prévenir le recrutement facile des jeunes et autres groupes vulnérables par les mouvements terroristes. De manière concrète, il convient de promouvoir, entre autre, l'éducation à la paix et à la citoyenneté, l'implication des leaders religieux et communautaires, des femmes, des universitaires et autres groupes concernés de la société civile dans la promotion de la culture de la tolérance et de la paix dans les enseignements religieux, du dialogue inter-ethnique, intra et inter-religieux, le renforcement des lois nationales pénalisant le recrutement, la propagande, l'incitation, le soutien, la tentative ou le complot en vue de participer à des idéologies radicales violentes.

27. Enfin, les actions ci-dessus énumérées doivent être complétées par la création d'infrastructures sociales et la mise en œuvre de programmes de développement. En effet, le soutien aux activités socioéconomiques génératrices d'emplois permettrait d'offrir des opportunités aux jeunes désœuvrés des régions et leur éviter de répondre aux appels des groupes terroristes. L'absence de l'Etat et l'abandon de territoires entiers très peu ou pas du tout gouvernés, laissent le champ libre aux criminels de tout genre et aux mouvements terroristes pour y développer leur idéologie et conquérir les populations à leur cause. Les efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme doivent inverser cette logique en assurant le retour effectif de l'Etat dans ces territoires et en créant les infrastructures socio-éducatives nécessaires (écoles, centres de santé, etc.). Ces territoires doivent être valorisés par le financement de projets à impact rapide, la création de structures de formation professionnelle et de pôles de développement et de croissance avec des activités génératrices d'emplois en faveur de la jeunesse. Ceci doit être complété par un appui aux populations vulnérables, déplacées et victimes du terrorisme et des conflits inter-communautaires avec un accent particulier sur le soutien psychologique aux victimes, l'appui aux associations de femmes et de jeunes pour les activités agro-pastorales, la lutte contre la malnutrition des populations vulnérables, le renforcement des filets sociaux de sécurité alimentaire, etc.

Axe 8 : La mobilisation des ressources pour financer la lutte contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO

28. L'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les Etats de la région dans la lutte contre le terrorisme est la mobilisation des ressources pour financer les initiatives envisagées ou adoptées aux niveaux national et régional. Les Etats membres ont consenti de nombreux efforts financiers pour faire face au terrorisme. La dégradation de la situation sécuritaire indique que ces efforts doivent être renforcés et poursuivis encore longtemps. Il est donc crucial de considérer la mobilisation des ressources financières comme un axe majeur de la lutte contre le terrorisme.

29. Dans cette perspective, les actions seront orientées vers la mobilisation des ressources décidées par les Chefs d'Etat lors du Sommet Extraordinaire, la mobilisation des ressources complémentaires auprès des partenaires au développement, le plaidoyer auprès des institutions

financières internationales pour faire accepter les dépenses financières de prévention et de lutte contre le terrorisme comme des investissements pour le développement.

IV – RESPONSABILITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS

30. La responsabilité première de la mise en œuvre du Plan d’actions est du ressort des Etats membres, qui doivent exécuter la grande majorité des activités identifiées. Cette exécution se fait dans le cadre national par les structures étatiques compétentes ou en collaboration avec d’autres Etats de la région.

31. La Commission de la CEDEAO et les autres Institutions de la CEDEAO seront concentrées sur leur mission de coordination régionale, d’accompagnement, d’édition de normes devant permettre une mise en œuvre harmonieuse des activités et de facilitation de la synergie et de la collaboration entre les Etats membres.

V – PARTENARIATS

32. Le Plan d’actions se fonde sur la nécessité de l’établissement d’un partenariat multiforme en prenant en compte la multiplicité des initiatives et acteurs et le rôle de leadership politique de la CEDEAO dans la lutte contre le terrorisme en Afrique de l’Ouest.

33. Le partenariat repose d’abord sur la complémentarité des initiatives, des actions de lutte et des instruments existants de manière à éviter le plus possible la duplication des efforts. Cela induit non seulement la prise en compte des mandats et objectifs des différentes forces et Initiatives sur le terrain (MINUSMA, Barkhane, Force Conjointe du G5 Sahel, Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad, Initiative d’Accra) mais aussi la recherche d’une plus grande cohérence et synergie entre les approches de réponses.

34. En outre, le renforcement du partenariat nécessaire pour la mise en œuvre du Plan d’action s’appuie sur le principe d’avantage comparatif afin d’exploiter la valeur ajoutée des différentes parties prenantes pour une meilleure optimisation de leur rôle et implication dans la recherche coordonnée de solutions pérennes à la consolidation de la paix et de la

sécurité en Afrique de l'Ouest. Ainsi l'articulation des efforts entre les niveaux national, sous régional, régional, continental et international sera recherchée dans la consolidation des partenariats. Au titre de ces parties prenantes figurent les organisations interétatiques (l'ONU, l'Union Africaine, l'UE, la CEEAC, le G5 Sahel et la Commission du Bassin du Lac Tchad), les forces et initiatives sur le terrain ainsi que certains Etats directement impliqués dans la lutte contre le terrorisme. Dans cette perspective, il convient de s'appuyer sur les capacités humaines, logistiques, et opérationnelles des forces engagées.

35. Le partenariat à établir dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions doit aussi permettre la mobilisation optimale des ressources techniques et financières nécessaires auprès des Etats, des partenaires bilatéraux et multilatéraux et de toutes organisations et institutions spécialisées disposant d'expertises ou de capacités à mettre à disposition pour une exécution effective et réussie des activités. Cette stratégie de mobilisation des ressources sous-tend également la recherche des complémentarités entre les différents instruments de coopération existants.

36. Sur la base de ce qui précède, la coordination des différentes initiatives sous le leadership de la CEDEAO est cruciale afin d'assurer une meilleure efficacité de la lutte contre le terrorisme.

VI – CALENDRIER D'EXECUTION

37. Les activités sont étalées sur l'ensemble de la période d'exécution du Plan d'actions, c'est-à-dire de 2020 à 2024 inclus. Toutefois, priorité est donnée à la mise en œuvre des activités devant permettre de stopper rapidement la multiplication et l'expansion des attaques terroristes pour la période 2020 - 2021. Ainsi, tout en reconnaissant l'importance de toutes les composantes et actions identifiées, l'accent sera mis durant cette période sur les activités de partage effectif de renseignements, de formation des unités opérationnelles et d'équipements des structures étatiques en charge de la lutte contre le terrorisme, sans oublier les actions de développement socioéconomique.

38. Il convient de noter qu'à ce stade, la programmation est annuelle et sera découpée en trimestres et mois en fonction du niveau de préparation des acteurs de mise en œuvre pour l'exécution des activités, une fois le Plan d'actions adopté. En outre, la disponibilité des ressources techniques et

financières à mobiliser déterminera les priorités d'exécution ainsi que le calendrier proprement dit.

VII – BUDGET

39. Le budget estimatif du Plan d'actions s'élève à deux milliards trois cent millions de dollars américains (**2.300.000.000\$**) et est principalement axé sur l'appui en équipement aux Etats membres, la formation des structures compétentes et le partage de renseignements, ainsi que d'autres actions liées au développement local et communautaire .

40. Conformément à la décision prise lors du Sommet Extraordinaire du 14 septembre à Ouagadougou, le budget sera financé par des ressources internes à hauteur d'un(1) milliard de dollars américains (**1.000.000.000\$**) ce montant étant destiné à l'achat d'équipements, aux activités de formation et de partage d'informations.

41. Pour la mobilisation des ressources internes, il est recommandé une contribution volontaire des Etats membres de la CEDEAO à hauteur de deux cent millions de dollars américains (**200.000.000\$**) pour la première année de mise en œuvre du Plan d'actions (2020). Ce montant inclut les cent millions de dollars américains (**100.000.000\$**) déjà mobilisés par l'UEMOA. Le Conseil a invité la Commission à proposer une stratégie de mobilisation du reliquat des ressources financières pour la période 2021-2024, lors de sa prochaine session ordinaire.

42. Les ressources financières mobilisées devraient être déposées sur un compte spécial ouvert par la Commission de la CEDEAO, sous la supervision du Président de la Commission. La Commissaire aux finances devrait être chargée de la gestion opérationnelle dudit fonds.

43. La Commission coordonnera la mobilisation des ressources complémentaires auprès des partenaires pour la mise en œuvre totale du Plan d'actions. Cet effort sera fait en direction des partenaires multilatéraux, bilatéraux ainsi que les partenaires privés.

VIII – GOUVERNANCE DU PLAN D’ACTIONS

44. Il est proposé une structure de gouvernance du Plan d’actions qui se compose d’un Comité Directeur et d’un Comité de mise en œuvre. Le Comité de pilotage est chargé de valider le plan d’activités, les allocations budgétaires, l’exécution du budget et les rapports financiers audités. Il se réunit deux (2) fois par an et rend compte à la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement. Quant au Comité de mise en œuvre, il se réunit chaque trimestre pour évaluer la mise en œuvre du Plan d’actions et prendre des mesures, le cas échéant.

45. Les Comités sont composés des représentants des Etats membres, de la Commission de la CEDEAO et des observateurs de la Commission de l’UEMOA, de la Commission du Bassin du Lac Tchad et du Secrétariat Permanent du G5 Sahel. Les Comités seront présidés par le pays assurant la présidence en exercice de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

**COUT ESTIMATIF DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2020 -2024 POUR ERADICUER LE
TERRORISME DANS L'ESPACE CEDEAO**

	Action	Coût (USD)	Remarques
COMPOSANTE 1:	La mutualisation des efforts et la coordination des initiatives de lutte contre le terrorisme	1,000,000	
COMPOSANTE 2:	Le Partage effectif et direct des informations et des renseignements entre les services de sécurité des Etats Membres	500,000,000	
COMPOSANTE 3:	La Formation et l' équipement des forces de défense et de sécurité à la lutte contre le terrorisme	397,961,083	
COMPOSANTE 4:	Le Renforcement de la Gestion et du Contrôle Sécuritaire aux Frontières Terrestres, Aeriennes, Maritimes et Fluviales	892,000,000	
COMPOSANTE 5:	Le Renforcement du contrôle des armes et des produits sensibles à usage multiple	100,600,000	
COMPOSANTE 6:	La Lutte contre le financement du terrorisme	21,000,000	
COMPOSANTE 7:	La Promotion de la Communication, du Dialogue Intercommunautaire et la Prévention de l'Extrémisme Violent	386,900,000	
COMPOSANTE 8:	La Mobilisation des ressources pour financer la lutte contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO	538,917	
TOTAL		2,300,000,000	

COUT DU PLAN D' ACTIONS PAR RUBRIQUE & EN POURCENTAGE

Action		Coût (USD)	Remarques
Rubrique 1	Equipement	754,453,468	32.80%
Rubrique 2	Formation	416,757,615	18.12%
Rubrique 3	Renseignnement	25,000,000	1.09%
	Réunions de coordination Equipements	475,000,000	20.65%
Rubrique 4	Autres Activités	628,788,917	27.34%
TOTAL		2,300,000,000	100.00%

COUT DU PLAN D' ACTIONS PAR ANNEE

COMPOSANTE	ACTIVITES	ACTIONS	COUT ANNUEL					TOTAL
			2020	2021	2022	2023	2024	
COMPOSANTE 1: La Mutualisation des efforts et la coordination des initiatives de lutte contre le terrorisme	1.1 Coordination politique et diplomatique des différentes initiatives de lutte contre le terrorisme	1.1.1 Concertations entre la CEDEAO, le G5 Sahel, la Commission du Bassin du Lac Tchad, la CEEAC, la Commission de l'UA et l'ONU	75,000	75,000	75,000	75,000	75,000	375,000
		1.2.1 Inspection et confirmation des unités promises à la Force en Attente de la CEDEAO						
		1.2.2 Formation et entraînement des unités promises à la Force en Attente de la CEDEAO						
		1.2.3 Appui logistique de l'ESF						
		1.2.4 Déploiement de la Force en Attente de la CEDEAO (Planification, Gestion, et désengagement)						
	1.3 Coordination opérationnelle	1.3.1 Coordination entre Opération Barkhane, MINUSMA, Force Conjointe G5Sahel, Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad et l'Initiative d'Accra	125,000	125,000	125,000	125,000	125,000	625,000
TOTAL COMPOSANTE 1			200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,000,000

COMPOSANTE	ACTIVITES	ACTIONS	COUT ANNUEL					TOTAL
			2020	2021	2022	2023	2024	
Composante 2: Le Partage effectif et direct des informations et des renseignements entre les services de sécurité des Etats Membres	2.1 Adoption/Réexamen des cadres juridiques et administratif	2.1 Adoption de cadres juridiques facilitant le partage direct d'informations et de renseignements	2.500,000	2.500,000				5,000,000
		2.2.1 Coordination entre les services de sécurité et de renseignements au niveau national	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000
		2.2.2 Numérisation des données criminelles, judiciaires et administratives		31,250,000	31,250,000			62,500,000
		2.2.3 Création de systèmes automatisés d'identification des empreintes digitales		150,000,000	100,000,000	100,000,000	100,000,000	350,000,000
		2.2.4 Développer une base de données régionale sécurisée d'échange d'informations sur les activités criminelles			16,250,000	15,000,000	15,000,000	31,250,000
		2.2.5 Développer une base de données régionale sur les activités terroristes			16,250,000	15,000,000	15,000,000	31,250,000
	2.2.6 Rencontres régionales entre les responsables des services de renseignements (trimestrielle) et des points focaux (mensuelle)		2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000	
TOTAL COMPOSANTE 2			6,500,000	187,750,000	167,750,000	134,000,000	4,000,000	500,000,000

COMPOSANTE	ACTIVITES	ACTIONS	COUT ANNUEL					TOTAL	
			2020	2021	2022	2023	2024		
Composante 3 : La Formation et l'équipement des forces de défense et de sécurité à la lutte contre le terrorisme		3.1.1 Partenariat avec l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme (AILCT) de Côte d'Ivoire	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	
		3.1.2 Coopération avec l'Ecole Nationale de Cybersécurité à vocation régionale du Sénégal	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	
		3.1.3 Partenariat avec le CAERT en Algérie	5,000,000					5,000,000	
		3.1.4 Partenariat avec Centre de formation du G5 Sahel	5,000,000					5,000,000	
		3.1.5 Conduite de manœuvres multinationales contre le terrorisme	10,000,000	10,000,000		10,000,000		30,000,000	
	3.2 L'équipement et l'entraînement des Unités spécialisées	3.2.1 Doter de moyens adéquats les forces de défense et de sécurité spécialisées dans la lutte contre le terrorisme		125,000,000				125,000,000	
		3.2.2 Organiser l'entraînement des unités spécialisées pour les rendre plus opérationnelles et efficaces		4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	20,507,615	
		3.3.1 Formations nationales sur la lutte contre le terrorisme au profit des forces de défense et de sécurité, des cadres de l'administration judiciaire, de l'Economie et des Finances		10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	50,000,000	
	3.3.2 Formations régionales sur la lutte contre le terrorisme au profit des forces de défense et de sécurité, des cadres de l'administration judiciaire, de l'Economie et des Finances		6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	30,000,000	
	TOTAL COMPOSANTE 3			168,961,083	156,000,000	21,000,000	31,000,000	21,000,000	397,961,083

COMPOSANTE	ACTIVITES	ACTIONS	COUT ANNUEL					TOTAL
			2020	2021	2022	2023	2024	
Composante 4 : Le Renforcement de la Gestion et du Contrôle Sécuritaire aux Frontières Terrestres, Aériennes, Maritimes et Fluviales	4.1 Renforcement des capacités des administrations nationales impliquées dans la gestion et le contrôle des frontières	4.1.1 Formation des agents en charge de la gestion et du contrôle des frontières 4.1.2 Fourniture des équipements et matériels nécessaires à la bonne gestion et la surveillance des aires frontalières dans les zones les plus sensibles de la région	25,000,000	25,000,000	25,000,000		75,000,000	
	4.2 La sécurisation des frontières sensibles	4.2.1 Planification et conduites de patrouilles conjointes le long des frontières sensibles 4.2.2 Planification et conduite d'opérations transfrontalières conjointes	40,000,000	30,000,000	30,000,000		100,000,000	
	4.3 Mise en œuvre effective de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO pour la circulation intra régionale	4.3.1 Production et utilisation de la carte d'identité biométrique CEDEAO 4.3.2 Suivi de la mise en œuvre de la Carte d'identité biométrique CEDEAO	50,000,000	50,000,000	50,000,000		150,000,000	
	4.4 La promotion d'initiatives transfrontalières portées par les autorités locales et la société civile (multi sectoriel)	4.4.1 Mise en œuvre des initiatives transfrontalières au profit des communautés locales 4.4.2 Appui au retour des services de base (écoles, dispensaires, marché, etc)	2,000,000	1,500,000	1,500,000		5,000,000	
	4.5 Sécurisation des frontières maritimes et fluviales	4.5.1 Elaboration d'une stratégie régionale en vue de la sécurisation des ports en application du code ISPS 4.5.2 Elaboration de stratégies nationales en vue de la sécurisation des ports en application du code ISPS 4.5.3 Achat d'équipements pour la sécurisation des installations portuaires 4.5.4 Formations des agents en charge des questions de sécurité et de sûreté maritimes	10,000,000	7,500,000	7,500,000		25,000,000	
			75,000,000	75,000,000	75,000,000		225,000,000	
			2,500,000	2,500,000			5,000,000	
			500,000	500,000	500,000		1,000,000	
					1,000,000	500,000	2,000,000	
				1,000,000	1,000,000	1,000,000	4,000,000	
						15,000,000	50,000,000	
	TOTAL COMPOSANTE 4			224,500,000	318,000,000	331,500,000	1,500,000	16,500,000

COMPOSANTE	ACTIVITES	ACTIONS	COUT ANNUEL					TOTAL	
			2020	2021	2022	2023	2024		
Composante 5: Le Renforcement du contrôle des armes et des produits sensibles à usage multiple		5.1.1 Renforcement des mesures de sécurité physique des dépôts, notamment ceux proches des postes frontaliers		10,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	25,000,000	
		5.1.2 Informatiser le système de gestion des stocks d'armes et munitions			7,500,000	7,500,000	5,000,000	20,000,000	
		5.1.3 Former et sensibiliser le personnel concerné sur la gestion des stocks d'armes et munitions		3,000,000	3,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000	
		5.1.4 Instauration d'un mécanisme de contrôle et d'évaluation de l'état de conservation et de gestion des stocks détenus par les forces armées et de sécurité et par les armuriers civils.			200,000	200,000	200,000	600,000	
		5.2 Le contrôle de l'acquisition, du port et de l'utilisation des armes légères et de petit calibre et leurs munitions par les civils		2,500,000	2,500,000			5,000,000	
		5.3 Contrôle de la fabrication locale d'armes			10,000,000	10,000,000		20,000,000	
			5.3.1 Création et gestion d'une base de données informatisées des fabricants locaux d'armes	2,000,000	5,000,000	5,000,000		10,000,000	
			5.3.2 Suivi de la production locale d'armes		2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000	
			TOTAL COMPOSANTE 5	2,000,000	22,500,000	35,200,000	26,700,000	14,200,000	100,600,000

COMPOSANTE	ACTIVITES	ACTIONS	COUT ANNUEL					TOTAL
			2020	2021	2022	2023	2024	
		6.1 Conduite et mise à jour régulière des évaluations nationales des risques de FT	150,000	150,000	150,000	75,000	75,000	600,000
		6.1.2 Conduite des évaluations par les pairs des dispositifs juridiques et institutionnels de LFT des États membres	200,000	200,000	200,000	100,000	100,000	800,000
	6.1 Renforcement de la politique de lutte contre le financement du terrorisme	6.1.3 Elaboration et mise à jour des stratégies nationales et plans opérationnels de lutte contre le FT	150,000	150,000	150,000	100,000	100,000	650,000
		6.1.4 Conduite des études et typologies de FT en Afrique de l'Ouest	300,000	300,000	300,000	200,000	200,000	1,300,000
		6.1.5 Elaboration des manuels et guides spécifiques pour les acteurs vulnérables au FT (OBNI, EPNFD, opérateurs de monnaies électroniques...)	250,000	100,000	100,000	100,000	100,000	650,000
		6.2.1 Mise en œuvre effective et efficace des recommandations du GAFI	150,000	150,000	150,000	100,000	100,000	650,000
		6.2.2 Mise en œuvre effective de la convention de l'ONU pour la répression du financement du terrorisme : incrimination complète du terrorisme et son financement	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
		6.2.3 Mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU (RCS 1267 et 1373) : amélioration du mécanisme de mise en œuvre des sanctions financières ciblées, mise en œuvre du mécanisme de gel administratif, élaboration des listes nationales des groupes terroristes et terroristes individuels...	250,000	250,000	250,000	100,000	100,000	950,000

6.3.2 Amélioration de la conformité technique et de l'efficacité des dispositifs nationaux de lutte contre le financement du terrorisme	6.2.4 Encadrement juridique et institutionnel des secteurs vulnérables (OBNL, secteur immobilier, vente de voitures d'occasion, secteur d'extraction minière et de négociants en pierres et métaux précieux, activités d'émission de monnaies électroniques et de monnaies virtuelles...)	250,000	250,000	250,000	250,000	100,000	100,000	100,000	950,000
	6.2.5 Renforcement du contrôle et de la supervision des secteurs financiers et non financier (adéquation des ressources humaines et matérielles ainsi que de la fréquence des contrôles, sanctions...)	250,000	250,000	250,000	250,000	150,000	150,000	150,000	1,050,000
	6.2.6 Prise en compte systématique des enquêtes patrimoniales dans le cadre des enquêtes contre le terrorisme	200,000	200,000	200,000	200,000	100,000	100,000	100,000	800,000
	6.2.7 Suivi de la mise en œuvre effective et efficace des recommandations des plans d'actions des évaluations et stratégies	200,000	200,000	200,000	200,000	150,000	150,000	150,000	900,000
	6.2.8 Renforcement des prérogatives des Cellules de renseignement financier et autres acteurs opérationnels et juridiques	300,000	300,000	300,000	300,000	150,000	150,000	150,000	1,200,000
	6.3.1 Opérationnalisation des comités interministériels de coordination nationale de la LFT	150,000	150,000	150,000	150,000	100,000	100,000	100,000	650,000
	6.3.2 Implication des autorités d'enquêtes financières dans le cadre des enquêtes contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, notamment les CRF	300,000	300,000	300,000	300,000	150,000	150,000	150,000	1,200,000
	6.3.3 Signature des accords de coopération judiciaire en matière de la LFT	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	250,000
6.3 Renforcement de la coordination nationale et la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme	6.3.4 Renforcement du cadre opérationnel du forum des Cellules de renseignement financier de la CEDEAO	200,000	200,000	200,000	200,000	100,000	100,000	100,000	800,000
	6.3.5 Promotion de l'adhésion et le maintien des CRF d'Afrique de l'Ouest au sein du groupe Egmont	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
	6.3.6 Prise en compte de la problématique de la LFT dans le cadre des accords de lutte contre le terrorisme (Accord de Accra...)	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000

**Composante 6 :
La Lutte contre le
financement du
terrorisme**

	6.4.1 Renforcement des capacités des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	1,500,000
6.4 Renforcement des ressources dédiées à la lutte contre le financement du terrorisme	6.4.2 Mise à jour et vulgarisation des rapports d'études, de typologies, des manuels et guides, et des analyses stratégiques sur l'évolution de la LET aux plans international et régional	200,000	200,000	200,000	200,000	100,000	100,000	800,000
	6.4.3 Renforcer la capacité des autorités de répression criminelle à mener des enquêtes financières parallèles	300,000	300,000	300,000	250,000	250,000	250,000	1,400,000
	6.5.1 Renforcer la capacité des organismes d'application de loi à l'encontre des réseaux de trafic de niveau moyen et élevé en se basant sur des politiques de collaboration inter-agences dans le domaine du renseignement.	150,000	150,000	100,000	100,000	100,000	100,000	600,000
	6.5.2 Organiser des formations et des opérations conjointes entre les Etats membres sur le trafic de la drogue et d'autres crimes organisés.	200,000	200,000	200,000	150,000	150,000	150,000	900,000
6.5 Renforcer les capacités de lutte contre le Trafic de Drogue et Tabac	6.5.3 Améliorer la capacité des agents de renforcement de la loi, des tribunaux, des procureurs sur la saisie d'actifs, forfaitsures/confiscation de moyens de gestion.	150,000	150,000	100,000	100,000	100,000	100,000	600,000
	6.5.4 Améliorer la sensibilisation et la prévention sur la consommation de drogues dans les établissements scolaires, les milieux du travail et au sein des communautés.	75,000	75,000	50,000	50,000	50,000	50,000	300,000
	TOTAL COMPOSANTE 6	5,025,000	4,875,000	4,750,000	3,175,000	3,175,000	3,175,000	21,000,000

COMPOSANTE	ACTIVITES	ACTIONS	COUT ANNUEL					TOTAL
			2020	2021	2022	2023	2024	
		7.1.1 Faciliter le processus de dialogue inter-communautaire et rencontres périodiques entre les communautés pour discuter des questions d'intérêt commun en temps de paix et en temps de crise	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000
	7.1 Promotion et renforcement du dialogue entre les Communautés	7.1.2 Renforcer/bâti des plate-formes communes et nationales pour le dialogue et la médiation dans les Etats-membres	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000
		7.1.3 Renforcement des capacités/formations des membres des plate-formes communautaires nationales sur le dialogue et les compétences de médiation	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000
	7.2 Résolution, par le dialogue, des conflits entre agriculteurs et éleveurs	7.2.1 Plaidoyer et sensibilisation contre la stigmatisation et l'exclusion des minorités	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,000,000
		7.2.2 Mise en œuvre des protocoles et des cadres réglementaires existants en matière de transhumance	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000	2,000,000
		7.3.1 Promouvoir l'éducation à la paix et la citoyenneté	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	15,000,000
	7.3 Lutte contre l'analphabétisme, la radicalisation et la promotion de l'éducation à la paix	7.3.2 Identifier et contrer les méthodes de propagande utilisées par les sectes extrémistes pour attirer et recruter des jeunes et autres groupes vulnérables	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000
		7.3.3 Promouvoir la culture de la tolérance et de la paix dans les enseignements religieux, le dialogue inter-ethnique, intra et inter-religieux	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000

COMPOSANTE 7 :
La Promotion de la
Communication,
du Dialogue
Intercommunautaire
et la Prévention
de l'Extrémisme
Violent

	7.4.1 Création de structures socio-éducatives dans les zones sensibles	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	12,000,000
	7.4.2 Création de structures de formation professionnelle	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	30,000,000
	7.4.3 Financement de projets d'emploi rapide	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000
	7.4.4 Financement de programmes de développement favorisant la création d'emplois	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	20,000,000
	7.4.5 Perfectionnement des équipements de soins de santé	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	25,000,000
	7.4.6 Réhabilitation des installations éducatives et professionnelles	4,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	4,500,000	4,000,000	22,500,000
	7.4.7 Réhabilitation des infrastructures socio-économiques et autres	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	25,000,000
7.4 Création des infrastructures socio-éducatives et la mise en œuvre de programmes de développement	7.4.8 Renforcement des capacités/formations des travailleurs sociaux, dans le domaine de la santé et des enseignants.	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000
	7.4.9 Redressement socio-économique et restauration de subsistance	4,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	4,500,000	4,000,000	22,500,000
	7.4.10 Soutien psychologique aux victimes de terrorisme	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000
	7.4.11 Education: Construction de classes et appui aux enseignants	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	20,000,000
	7.4.12 Santé: Construction de centres de santé	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	20,000,000
	7.4.13 Formation professionnelle (activités agro-pastorales)	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000
	7.4.14 Appui aux associations de femmes et de jeunes pour les activités agro-pastorales (équipements, semences et encadrements)	3,500,000	3,500,000	3,500,000	3,500,000	3,000,000	3,000,000	16,500,000

	7.4.15 Energie: mini appui dans le domaine de l'énergie	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	15,000,000
	7.4.16 Investissement dans le développement des points d'eau	3,000,000	3,400,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	15,400,000
	7.4.17 Réseau pour fourniture services TIC (Téléphone, Education)	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	15,000,000
7.5 Appui à la résilience des populations vulnérables, déplacées et victimes du terrorisme et des violences inter-communautaires dans l'espace CEDEAO	7.5.1 Accès à l'alimentation de base et fourniture de repas scolaires	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	15,000,000
	7.5.2 Amélioration de la malnutrition des populations vulnérables	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	15,000,000
	7.5.3 Renforcement des filets sociaux de sécurité alimentaire	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	20,000,000
TOTAL COMPOSANTE 7		76,500,000	78,900,000	78,500,000	77,000,000	76,000,000	76,000,000	386,900,000

COMPOSANTE	ACTIVITES	ACTIONS	COUT ANNUEL				TOTAL	
			2020	2021	2022	2023		2024
COMPOSANTE 8: La Mobilisation des ressources pour financer la lutte contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO	8.1 Le plaidoyer auprès des institutions financières internationales pour faire accepter les dépenses financières de lutte contre le terrorisme comme des investissements pour le développement	8.1.1 Elaboration d'un document stratégique de plaidoyer	169,205					169,205
		8.1.2 Dialogue avec les institutions financières internationales et les partenaires au développement	106,046	113,666				219,712
	8.2 Conférence des bailleurs pour le financement du plan d'action	8.2.1 Elaboration d'un document stratégique de mobilisation des ressources	150,000					150,000
TOTAL COMPOSANTE 8			425251	113666	0	0	0	538,917

TOTAL GENERAL	COUT ANNUEL				TOTALAUX	
	2020	2021	2022	2023		2024
	484,111,334	768,338,666	638,900,000	273,575,000	135,075,000	2,300,000,000

PLAN D' ACTIONS PAR COMPOSANTE

Composante 1: La mutualisation des efforts et la coordination des initiatives de lutte contre le terrorisme

No	Actions	Responsabilité	Résultat	Période				Partenaires	Budget
				2020	2021	2022	2023		
1.1 Coordination politique et diplomatique des différentes initiatives de lutte contre le terrorisme									
1.1.1	Concertations entre la CEDEAO, le G5 Sahel, la Commission du Bassin du Lac Tchad, la CEEAC, la Commission de l'UA et l'ONU	Commission CEDEAO et Etats membres de la CEDEAO	Une coordination des initiatives régionales de lutte contre le terrorisme est assurée au plan politique					UA, ONU, Partenaires bilatéraux et Bassin du Lac Tchad	375,000
1.2 Activation de la Force en Attente de la CEDEAO									
1.2.1	Inspection et confirmation des unités promises à la Force en Attente de la CEDEAO								
1.2.2	Formation et entraînement des unités promises à la Force en Attente de la CEDEAO								
1.2.3	Appui logistique de l'ESF								
1.2.4	Déploiement de la Force en Attente de la CEDEAO (Planification, Gestion, et desengagement)								
1.3 Coordination opérationnelle									
1.3.1	Coordination entre Opération Barkhane, MINUSMA, la Force Conjointe G5Sahel, Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad et l'Initiative d'Accra	Etats membres de la CEDEAO, G5 Sahel, CBLT, Initiative d'Accra, ONU, France	La coordination des opérations est améliorée					UE, UA, ONU, Partenaires bilatéraux	625,000
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 1									1,000,000

Composante 2: Le Partage effectif et direct des informations et des renseignements et des renseignements entre les services de sécurité des Etats Membres

No	Actions	Responsabilité	Résultat	Période				Partenaires	Budget
				2020	2021	2022	2023		
2.1 Adoption/Réexamen des cadres juridiques et administratifs									
2.1.1	Adoption de cadres juridiques facilitant le partage direct d'informations et de renseignements	Etats membres Commission de la CEDEAO	Le partage direct d'information et de renseignements est facilité						5,000,000
2.2 Interaction régulière entre les services de sécurité et de renseignements des Etats membres									
2.2.1	Coordination entre les services de sécurité et de renseignements au niveau national	Etats membres	L'effectivité de la coordination est réalisée						10,000,000
2.2.2	Numérisation des données criminelles, judiciaires et administratives	Etats membres Commission de la CEDEAO	La numérisation d'information est réalisée						62,500,000
2.2.3	Création de systèmes automatisés d'identification des empreintes digitales	Etats membres Commission de la CEDEAO	La production rapide de la preuve est facilitée						350,000,000
2.2.4	Développer une base de données régionale sécurisée d'échange d'informations sur les activités criminelles	Etats membres Commission de la CEDEAO	Le partage d'informations sur les activités criminelles est facilité					Programme SIPAO, INTERPOL, CAERT, UE, Partenaires bilatéraux	31,250,000
2.2.5	Développer une base de données régionale sur les activités terroristes	Etats membres Commission de la CEDEAO	Le partage d'information est facilité						31,250,000
2.2.6	Rencontres régionales entre les responsables des services de renseignements (trimestrielle) et des points focaux (mensuelle)	Etats membres Commission de la CEDEAO	Le partage d'expériences, d'information et de renseignements est facilité						10,000,000
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 2									500,000,000

Composante 3: La Formation et l'équipement des forces de défense et de sécurité à la lutte contre le terrorisme

No	Actions	Responsabilité	Résultat	Période					Partenaires	Budget
				2020	2021	2022	2023	2024		
3.1 La mutualisation des moyens de formation et d'entraînement										
3.1.1	Partenariat avec l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme (AILCT) de Côte d'Ivoire	Etats membres Commission de la CEDEAO	Les moyens de formation et d'entraînement en matière de lutte contre le terrorisme, le piratage informatique et la criminalité informatiques sont mutualisés en Afrique de l'Ouest						Partenaires bilatéraux	2,500,000
3.1.2	Coopération avec l'Ecole Nationale de Cybersécurité à vocation régionale du Sénégal	Etats membres Commission de la CEDEAO								2,500,000
3.1.3	Partenariat avec le CAERT en Algérie	UA, CEDEAO								5,000,000
3.1.4	Partenariat avec Centre de formation du G5 Sahel	CEDEAO et G5 Sahel								5,000,000
3.1.5	Conduite de manoeuvres multinationales contre le terrorisme	Etats membres Commission de la CEDEAO							Partenaires bilatéraux	30,000,000
3.2 L'équipement et l'entraînement des Unités spécialisées										
3.2.1	Doter de moyens adéquats les forces de défense et de sécurité spécialisées dans la lutte contre le terrorisme	Etats membres et Commission CEDEAO	Les Etats sont dotés du minimum pour lutter contre le terrorisme						Partenaires bilatéraux	252.453.468
3.2.2	Organiser l'entraînement des unités spécialisées pour les rendre plus opérationnelles et efficaces	Etats membres et Commission CEDEAO	Unités spécialisées sont bien entraînées						Partenaires bilatéraux AILCT	20.507.615
3.3 Renforcement des capacités des cadres étatiques engagés dans la lutte contre le terrorisme										
3.3.1	Formations nationales sur la lutte contre le terrorisme au profit des forces de défense et de sécurité, des cadres de l'administration judiciaire, de l'Economie et des Finances	Etats membres Commission de la CEDEAO	Les capacités des agents des ministères impliqués dans la lutte contre le terrorisme sont renforcées						Etat-membres Centres de Formation Partenaires multilatéraux	50.000.000
3.3.2	Formations régionales sur la lutte contre le terrorisme au profit des forces de défense et de sécurité, des cadres de l'administration judiciaire, de l'Economie et des Finances	Etats membres Commission de la CEDEAO	Les capacités des agents des ministères impliqués dans la lutte contre le terrorisme sont renforcées						AILCT (Abidjan), Ecole Nationale de Cybersécurité de Dakar, ISS CAERT Partenaires multilatéraux	30.000.000
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 3									397.961.083	

Composante 4: Le Renforcement de la Gestion et du Contrôle Sécuritaire aux Frontières Terrestres, Aériennes, Maritimes et Fluviales

No	Actions	Responsabilité	Résultat	Période				Partenaires	Budget
				2020	2021	2022	2023		
4.1 Renforcement des capacités des administrations nationales impliquées dans la gestion et le contrôle des frontières									
4.1.1	Formation des agents en charge de la gestion et du contrôle des frontières	Etats membres Commission de la CEDEAO	Les capacités des administrations nationales et des agents sont renforcées						75,000,000
4.1.2	Fourniture des équipements et matériels nécessaires à la bonne gestion et la surveillance des aires frontalières dans les zones les plus sensibles de la région	Etats membres Commission de la CEDEAO						INTERPOL, ONUDC, OMI, OACI, OIM, UA, Partenaires bilatéraux	250,000,000
4.2 Sécurisation des frontières sensibles									
4.2.1	Planification et conduites de patrouilles conjointes le long des frontières sensibles	Etats membres Commission de la CEDEAO	La sécurité des frontières sensibles est renforcée					INTERPOL, UA, Partenaires bilatéraux	100,000,000
4.2.2	Planification et conduite d'opérations transfrontalières conjointes	Etats membres Commission de la CEDEAO							50,000,000
4.3 Mise en œuvre effective de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO pour la circulation intra régionale									
4.3.1	Production et utilisation de la carte d'identité biométrique CEDEAO	Etats membres, Commission de la CEDEAO	Securisation de La libre circulation des citoyens de la CEDEAO est facilitée et sécurisée					OIM, UE, Partenaires bilatéraux	150,000,000
4.3.2	Suivi de la mise en œuvre de la Carte d'identité biométrique CEDEAO	Commission de la CEDEAO						Etats Membres	5,000,000

4.4 Promotion d'initiatives transfrontalières portées par les autorités locales et la société civile (multi sectoriel)										
4.4.1	Mise en œuvre des initiatives transfrontalières au profit des communautés locales	Etats membres, Collectivités locales	Les zones transfrontalières sont valorisées						PNUD, FMI, Banque Mondiale, UE et Partenaires bilatéraux	25,000,000
4.4.2	Appui au retour des services de base (écoles, dispensaires, marché, etc)	Etats membres, Collectivités locales								225,000,000
4.5 Sécurisation des frontières maritimes et fluviales										
4.5.1	Elaboration d'une stratégie régionale en vue de la sécurisation des ports en application du code ISPS	Etats membres, Commission de la CEDEAO							Associations de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC), Projet SWAIMS, Autorités Portuaires des Etats Membres, UE, UNODC	5,000,000
4.5.2	Elaboration de stratégies nationales en vue de la sécurisation des ports en application du code ISPS	Etats membres, Commission de la CEDEAO	Mise en norme des 13 Ports ouest-africains conformément au code (Code International pour la Sureté des navires et des installations portuaires) ISPS							1,000,000
4.5.3	Achat d'équipements pour la sécurisation des installations portuaires	Etats membres, Commission de la CEDEAO								2,000,000
4.5.4	Formations des agents en charge des questions de sécurité et de sureté maritimes	Etats membres, Commission de la CEDEAO								4,000,000
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 4									892,000,000	

Composante 5: Le Renforcement du contrôle des armes et des produits sensibles à usage multiple

No	Actions	Responsabilité	Résultat	Période					Partenaires	Budget
				2020	2021	2022	2023	2024		
5.1 Le renforcement de la gestion et de la sécurité des stocks d'armes et munitions										
5.1.1	Renforcement des mesures de sécurité physique des dépôts, notamment ceux proches des postes frontaliers	Etats membres								25,000,000
5.1.2	Informatiser le système de gestion des stocks d'armes et munitions	Etats membres et Commission de la CEDEAO	Les stocks d'armes et munitions sont mieux gérés et leur sécurité accrue						UE, BICC, Partenaires bilatéraux, ONU	20,000,000
5.1.3	Former et sensibiliser le personnel concerné sur la gestion des stocks d'armes et munitions	Etats membres et Commission de la CEDEAO								10,000,000
5.1.4	Installation d'un mécanisme de contrôle et d'évaluation de l'état de conservation et de gestion des stocks détenus par les forces armées et de sécurité et par les armuriers civils.	Etats membres et Commission de la CEDEAO								600,000
5.2 Le contrôle de l'acquisition, du port et de l'utilisation des armes légères et de petit calibre et leurs munitions par les civils										
5.2.1	Réexamen et/ou adoption et mise en œuvre effective de cadres législatifs et réglementaires pertinents	Etats membres et Commission de la CEDEAO	Le contrôle de la détention d'armes par les civils est renforcé						ONU, BICC, Partenaires bilatéraux	5,000,000
5.2.2	Création et/ou opérationnalisation d'un fichier national informatisé des détenteurs d'armes	Etats membres et Commission de la CEDEAO								20,000,000
5.3 Contrôle de la fabrication locale d'armes										
5.3.1	Création et gestion d'une base de données informatisées des fabricants locaux d'armes	Etats membres et Commission de la CEDEAO	La fabrication locale des armes est réglementée et contrôlée						UE, BICC, Partenaires bilatéraux, ONU	10,000,000
5.3.2	Suivi de la production locale d'armes	Etats membres et Commission de la CEDEAO								10,000,000
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 5									100,600,000	

Composante 6: La Lutte contre le financement du terrorisme

No	Actions	Responsabilité	Résultat	Période					Partenaires	Budget
				2020	2021	2022	2023	2024		
6.1 Renforcement de la politique de lutte contre le financement du terrorisme										
6.1.1	Conduite et mise à jour régulière des évaluations nationales des risques de FT	États membres/GIABA	Les États ont une conception stratégique claire de la problématique de lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.							600,000
6.1.2	Conduite des évaluations par les pairs des dispositifs juridiques et institutionnels de LFT des États membres	États membres/GIABA								800,000
6.1.3	Élaboration et mise à jour des stratégies nationales et plans opérationnels de lutte contre le FT	États membres/GIABA								650,000
6.1.4	Conduite des études et typologies de FT en Afrique de l'Ouest	États membres								1,300,000
6.1.5	Élaboration des manuels et guides spécifiques pour les acteurs vulnérables au FT (OBNL, EPNFD, opérateurs de monnaies électroniques...)	États membres								650,000
6.2 Amélioration de la conformité technique et de l'efficacité des dispositifs nationaux de lutte contre le financement du terrorisme										
6.2.1	Mise en œuvre effective et efficace des recommandations du GAFI	États membres/GIABA								650,000
6.2.2	Mise en œuvre effective de la convention de l'ONU pour la répression du financement du terrorisme : incrimination complète du terrorisme et son financement	Commission CEDEAO , États membres/GIABA								500,000

6.2.3	Mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU (RCS 1267 et 1373) : amélioration du mécanisme de mise en œuvre des sanctions financières ciblées, mise en œuvre du mécanisme de gel administratif, élaboration des listes nationales des groupes terroristes et terroristes individuels...	Commission CEDEAO , États membres/GIABA	Les cadres juridiques et institutionnels sont appropriés et les résultats efficaces de la LFT sont obtenus							950,000
6.2.4	Encadrement juridique et institutionnel des secteurs vulnérables (OBNL, secteur immobilier, vente de voitures d'occasion, secteur d'extraction minière et de négociants en pierres et métaux précieux, activités d'émission de monnaies électroniques et de monnaies virtuelles...)	Commission CEDEAO , États membres/GIABA								950,000
6.2.5	Renforcement du contrôle et de la supervision des secteurs financiers et non financier (adéquation des ressources humaines et matérielles ainsi que de la fréquence des contrôles, sanctions...)	Commission CEDEAO , États membres/GIABA								1,050,000
6.2.6	Prise en compte systématique des enquêtes patrimoniales dans le cadre des enquêtes contre le terrorisme	Commission CEDEAO , États membres/GIABA								800,000
6.2.7	Suivi de la mise en œuvre effective et efficace des recommandations des plans d'actions des évaluations et stratégies	Commission CEDEAO , États membres/GIABA								900,000
6.2.8	Renforcement des prérogatives des Cellules de renseignement financier et autres acteurs opérationnels et juridiques	États membres								1,200,000

6.3 Renforcement de la coordination nationale et la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme									
6.3.1	Operationalisation des comités interministériels de coordination nationale de la LFT	États membres							650,000
6.3.2	Implication des autorités d'enquêtes financières dans le cadre des enquêtes contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, notamment les CRF	États membres	Il existe une synergie appropriée et coordonnée d'actions contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest en adéquation avec les normes internationales						1,200,000
6.3.3	Signature des accords de coopération judiciaire en matière de la LFT	États membres						EGMONT, Partenaires bilatéraux	250,000
6.3.4	Renforcement du cadre opérationnel du forum des Cellules de renseignement financier de la CEDEAO	États membres/GIABA							800,000
6.3.5	Promotion de l'adhésion et le maintien des CRF d'Afrique de l'Ouest au sein du groupe Egmont	Forum des CRF de la CEDEAO/GIABA							500,000
6.3.6	Prise en compte de la problématique de la LFT dans le cadre des accords de lutte contre le terrorisme (Accord de Accra...)	CEDEAO							500,000
6.4 Renforcement des ressources dédiées à la lutte contre le financement du terrorisme									
6.4.1	Renforcement des capacités des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales	Etats Membres							1,500,000
6.4.2	Mise à jour et vulgarisation des rapports d'études, de typologies, des manuels et guides, et des analyses stratégiques sur l'évolution de la LFT aux plans international et régional	Etats Membres						INTERPOL, OMD, ONU, UE, GIZ, BAD, Partenaires bilatéraux	800,000
6.4.3	Renforcer la capacité des autorités de répression criminelle à mener des enquêtes financières parallèles	Etats Membres							1,400,000

6.5 Renforcement des capacités de lutte contre le Trafic de Drogue et Tabac										
6.5.1	Renforcer la capacité des organismes d'application de loi à l'encontre des réseaux de trafic de niveau moyen et élevé en se basant sur des politiques de collaboration inter-agences dans le domaine du renseignement.	Commission CEDEAO, États membres								600,000
6.5.2	Organiser des formations et des opérations conjointes entre les États membres sur le trafic de la drogue et d'autres crimes organisés.	Commission CEDEAO, États membres								900,000
6.5.3	Améliorer la capacité des agents de renforcement de la loi, des tribunaux, des procureurs sur la saisie d'actifs, forfaisures/confiscation de moyens de gestion.	Commission CEDEAO, États membres								600,000
6.5.4	Améliorer la sensibilisation et la prévention sur la consommation de drogues dans les établissements scolaires, les milieux du travail et au sein des communautés.	Commission CEDEAO, États membres								300,000
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 6										21,000,000

Composante 7: La Promotion de la Communication, du Dialogue Intercommunautaire et la Prévention de l'Extrémisme Violent

No	Actions	Responsabilité	Résultats attendus	Période				Partenaires	Budget
				2020	2021	2022	2023		
7.1 Promotion et renforcement du dialogue entre les Communautés									
7.1.1	Faciliter le processus de dialogue inter-communautaire et rencontres périodiques entre les communautés pour discuter des questions d'intérêt commun en temps de paix et en temps de crise	États membres, Autorités religieuses, Autorités traditionnelles, Représentants nationaux des éleveurs & agriculteurs, Associations régionales des agriculteurs et éleveurs	Les tensions intercommunautaires sont réduites.						10,000,000
7.1.2	Renforcer/bâti des plate-formes communes et nationales pour le dialogue et la médiation dans les États-membres		La cohésion sociale est renforcée.						5,000,000
7.1.3	Renforcement des capacités/formations des membres des plate-formes communautaires nationales sur le dialogue et les compétences de médiation		Le communautés vivent en paix et en harmonie.						5,000,000
7.2 Résolution, par le dialogue, des conflits entre agriculteurs et éleveurs									
7.2.1	Plaidoyer et sensibilisation contre la stigmatisation et l'exclusion des minorités	États membres, Autorités religieuses, Autorités traditionnelles, Représentants nationaux des éleveurs & agriculteurs, Associations régionales des agriculteurs et éleveurs	Transhumance pacifiée, Réduction des conflits entre éleveurs et agriculteurs						1,000,000
7.2.2	Mise en œuvre des protocoles et des cadres réglementaires existants en matière de transhumance	États membres, Commission de la CEDEAO							2,000,000

7.3. Lutte contre l'analphabétisme, la radicalisation et la promotion de l'éducation à la paix									
7.3.1	Promouvoir l'éducation à la paix et la citoyenneté	Etats membres, Commission de la CEDEAO							15,000,000
7.3.2	Identifier et contrer les méthodes de propagande utilisées par les sectes extrémistes pour attirer et recruter des jeunes et autres groupes vulnérables	États membres	Vulnérabilité des populations à la propagande terroriste est réduite					UNESCO, UE, Médias, Organisations confessionnelles, Fondation du secteur privé	5,000,000
7.3.3	Promouvoir la culture de la tolérance et de la paix dans les enseignements religieux, le dialogue inter-ethnique, intra et inter-religieux	Etats membres, Autorités religieuses, Autorités traditionnelles, Associations de Femmes, Enseignants-Chercheurs							5,000,000
7.4. Création des infrastructures socio-éducatives et la mise en œuvre de programmes de développement									
7.4.1	Création de structures socio-éducatives dans les zones sensibles	Etats membres Collectivités locales							12,000,000
7.4.2	Création de structures de formation professionnelle	Etats membres Collectivités locales						Partenaire bilatéral et multilatéral, Banque Mondiale, ONU, BAD	30,000,000
7.4.3	Financement de projets d'emploi rapide	Etats membres Collectivités locales							5,000,000
7.4.4	Financement de programmes de développement favorisant la création d'emplois	Etats membres Collectivités locales							20,000,000
7.4.5	Perfectionnement des équipements de soins de santé	États membres							25,000,000
7.4.6	Réhabilitation des installations éducatives et professionnelles	États membres							22,500,000
7.4.7	Réhabilitation des infrastructures socio-économiques et autres	États membres							25,000,000
7.4.8	Renforcement des capacités/formations des travailleurs sociaux, dans le domaine de la santé et des enseignants.	États membres							5,000,000

7.4.9	Redressement socio-economique et restauration de subsistance	États membres																	22,500,000
7.4.10	Soutien psychologique aux victimes de terrorisme	États membres																	10,000,000
7.4.11	Education: Construction de classes et appui aux enseignants	États membres																	20,000,000
7.4.12	Santé: Construction de centres de santé	États membres																	20,000,000
7.4.13	Formation professionnelle (activités agro-pastorales)	États membres																	10,000,000
7.4.14	Appui aux associations de femmes et de jeunes pour les activités agro-pastorales (equipements, semences et encadrements)	États membres																	16,500,000
7.4.15	Energie: mini appui dans le domaine de l'énergie	États membres																	15,000,000
7.4.16	Investissement dans le développement des points d'eau	États membres																	15,400,000
7.4.17	Réseau pour fourniture services TIC (Téléphone, Education)	États membres																	15,000,000
7.5 Appui à la resilience des populations vulnérables, déplacées et victimes du terrorisme et des violences inter-communautaires dans l'espace CEDEAO																			
7.5.1	Accès à l'alimentation de base et fourniture de repas scolaires	États membres																	15,000,000
7.5.2	Amélioration de la malnutrition des populations vulnérables	États membres																	15,000,000
7.5.3	Renforcement des filets sociaux de sécurité alimentaire	États membres																	20,000,000
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 7																			386,900,000

Composante 8: La Mobilisation des ressources pour financer la lutte contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO

No	Actions	Responsabilité	Résultats attendus	Période					Partenaires	Budget
				2020	2021	2022	2023	2024		
8.1 Le plaidoyer auprès des institutions financières internationales pour faire accepter les dépenses financières de lutte contre le terrorisme comme des investissements pour le développement										
8.1.1	Elaboration d'un document stratégique de plaidoyer	Commission CEDEAO	L'endettement des pays lié au financement de la lutte contre le terrorisme est réduit							169,205
8.1.2	Dialogue avec les institutions financières internationales et les partenaires au développement	Etats membres, Commission de la CEDEAO							Union Africaine	219,712
8.2 Conference des bailleurs pour le financement du plan d'action										
8.2.1	Elaboration d'un document stratégique de mobilisation des ressources	Commission CEDEAO								150,000
SOUS-TOTAL										538,917



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

101 Yakubu Gowon Crescent
Asokoro District · P.M.B. 401
Abuja · Nigeria

 @ecowas_cedeao  Ecowas_Cedeao  ecowas_cedeao  ecowas_cedeao

www.ecowas.int